

216C1992

FR0010501015-OP022-RO13

7 septembre 2016

- Ouverture et calendrier de l'offre publique de retrait suivie d'un retrait obligatoire visant les actions de la société.
- Reprise de la cotation des actions de la société.

OROLIA

(Alternext)

- 1 - Le 6 septembre 2016, l'Autorité des marchés financiers a fait connaître qu'elle a déclaré conforme l'offre publique de retrait suivie d'un retrait obligatoire visant les actions de la société OROLIA, déposée par Invest Securities, agissant pour le compte de la société par actions simplifiée Financière Orolia (cf. Décision & Information 216C1979 du 6 septembre 2016).

La note d'information conjointe des sociétés Financière Orolia et OROLIA (visa n°16-417 du 6 septembre 2016) a été diffusée et les informations mentionnées à l'article 231-28 du règlement général ont été déposées et diffusées (cf. communiqué diffusé ce jour).

En conséquence, en application des articles 231-32 et 236-7 du règlement général, l'offre publique de retrait sera ouverte du **8 au 21 septembre 2016 inclus**. Le retrait obligatoire interviendra le **22 septembre 2016**.

Invest Securities se portera acquéreur sur le marché, pour le compte de la société Financière Orolia, des actions qui seront apportées à l'offre publique de retrait, sur la base d'un ordre d'achat libellé au prix d'offre visant la totalité des actions non détenues par l'initiateur. Les frais de négociation dans le cadre de l'offre publique de retrait seront à la charge des vendeurs.

Euronext Paris publiera les conditions de réalisation de l'offre et le calendrier détaillé.

- 2 - La cotation des actions OROLIA sera reprise le 8 septembre 2016.